



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 05/02/2026

DLB 2026/844

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 05 février à 18h, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Marcel Pagnol - 1 Rue des Boules - 34120 NEZIGNAN L'EVEQUE, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 29/01/2026

Affichage de la convocation : 29/01/2026

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Jean-Marie BOUSQUET, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Julie GARCIN-SAUDO, Bertrand GELLY, Robert GELY, Francine GERARD, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Caroline LEVANNIER, Christine LIVOLSI, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

André ALBERTOS représenté par Rachel SACUCCI, Carole MAUREL représentée par José BELMONTE, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Xavier MOUTOU, Jordan DARTIER représenté par Sylvie MACEL, Vincent GAUDY représenté par François CASTILLO, Marie-Aude SICARD représentée par Régine ROSENFELD.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Alice ARRAEZ, Philippe BARON, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jérôme BONNAFOUX, Stéphane BOYER, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Christiane DEVAUX, Jacques ELIEZ, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Thierry ROQUE, Jean ROUSSEL, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Henry SANCHEZ, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Création de cinq postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Le site des Moulières a été équipé d'un nouveau logiciel de pesée pour mieux facturer les professionnels, avec la mise en service prochaine des ponts bascules, nécessitant un contrôle systématique.

De plus, la déchèterie de Vias a vu une augmentation significative du nombre de visites professionnelles, doublant en 2026 par rapport à 2025, en raison des difficultés d'accès à celle de Cers.

Pour permettre le contrôle sur la déchèterie des Moulières et faire face à la hausse des fréquentations sur la déchèterie de VIAS, il est envisagé de renforcer le service déchèterie de deux agents en surcroît d'activité.

Par ailleurs, le service collecte devrait recevoir un deuxième camion de lavage de Bacs destinés au biodéchets. Afin de laisser le temps au service d'organiser les tournées et de déterminer le personnel nécessaire à cette nouvelle mission, il conviendrait de recruter deux agents en surcroît d'activité, titulaires du permis PL.

Enfin, pour permettre le déploiement des points d'apport volontaire du service PAV qui monte en puissance, il est envisagé de renforcer le service par un agents en surcroît d'activité, titulaire du permis PL.

Par conséquent, cinq postes non permanents en surcroît d'activité seront créés pour renforcer les services Collecte, PAV et Déchèteries. Ces agents seront recrutés en CDD pour une période maximale de 12 mois dans un délai de 18 mois, de février 2026 à aout 2027. Les profils recherchés doivent justifier d'une expérience adaptée et technique.

Il convient que le Comité Syndical délibère et décide d'adopter la proposition du Président.

Le Comité syndical, la présentation de Monsieur le Président entendu,

Après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE

La création de cinq postes non permanents à compter du 1er février 2026 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

2 contrats en surcroît d'activité pour le service des déchèteries,

2 contrats en surcroît d'activité pour le service collecte,

1 contrat en surcroît d'activité pour le service PAV,

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1er février 2026 au 1er aout 2027 inclus.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine technique.

A temps complet, la rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Président,

Armand RIVIERE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

10/02/2026

SMICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque

Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr